



Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2023

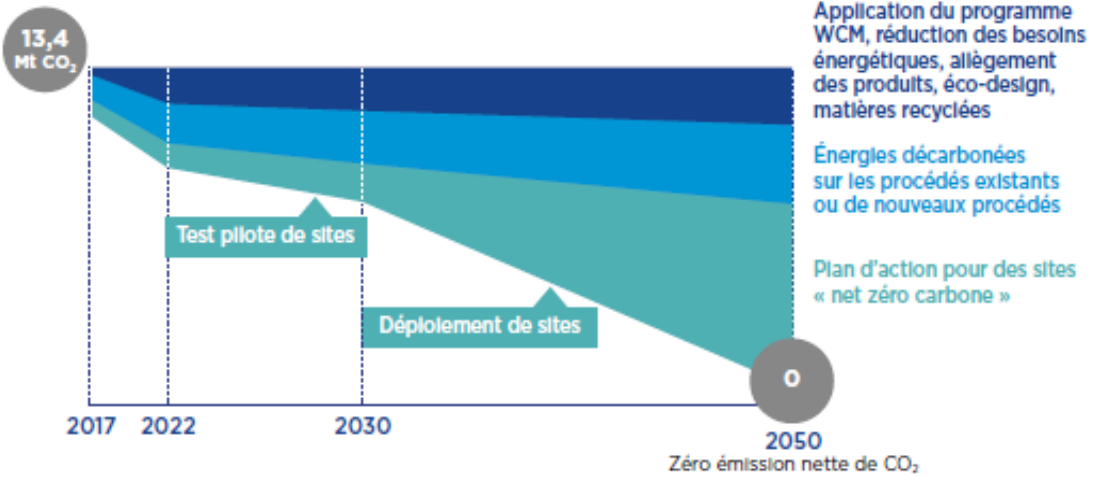
Tableau des questions écrites des actionnaires

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
<p>Mme Yutong LI</p>	<p>Question 1</p> <p>Nous savons que l'entreprise a deux moyens de restituer les bénéfices aux actionnaires : les dividendes et les rachats d'actions. J'aimerais savoir pourquoi vous avez choisi de distribuer les bénéfices sous les deux formes plutôt que de distribuer seulement les dividendes, c'est-à-dire pourquoi vous avez choisi le rachat d'action ? En outre, quels sont les critères sur lesquels vous vous basez pour effectuer cette répartition entre les rachats d'actions et les dividendes ?</p> <p>Question 2</p> <p>Nous savons que l'entreprise a deux moyens de restituer les bénéfices aux actionnaires : les dividendes et les rachats d'actions. J'ai remarqué que votre entreprise a été très active dans l'utilisation des rachats d'actions au cours</p>	<p>Lors de l'annonce du plan stratégique « Grow & Impact » le 6 octobre 2021, Saint-Gobain a articulé une politique de retour aux actionnaires attractive, fondée sur (i) un ratio de distribution de résultat net courant entre 30 % et 50 % payé en espèces et (ii) des rachats d'actions à hauteur de 2 milliards d'euros sur la durée du plan entre 2021 et 2025 (nets des opérations liées à l'actionnariat salarié).</p> <p>Nous estimons que la combinaison de ces outils constitue un bon équilibre et permet un ratio de distribution attractif pour nos actionnaires tout en préservant pleinement les capacités d'investissements du Groupe.</p> <p>Le dividende de 2 euros par action proposé à l'Assemblée générale du 8 juin 2023 représente 31 % du résultat net courant et est conforme à cette politique. Il est en hausse de 23 % par rapport à 2021. Il est par ailleurs prévu en 2023 d'allouer au moins 400 millions d'euros au rachat d'actions propres (nets des opérations liées à l'actionnariat salarié). Avec plus d'un milliard d'euros de rachats d'actions déjà réalisés sur la période 2021-2022, le Groupe est en avance sur l'objectif de rachat de 2 milliards d'euros sur 5 ans.</p> <p>Les rachats d'actions affectées à des fins d'annulation ont pour objectif de réduire le nombre de titres en circulation et pour résultat d'accroître le résultat net par action (cf. Document d'enregistrement universel 2022, p. 322).</p> <p>Par ailleurs, Saint-Gobain rachète et annule des actions pour compenser la dilution des actionnaires existants résultant de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés faites chaque année. En outre, conformément aux objectifs de son programme de rachat d'actions, Saint-Gobain rachète également des actions qui sont affectées à la couverture de plans d'actions de performance et d'options d'achat d'actions.</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>des dernières années. Ainsi, j'aimerais savoir pourquoi vous avez fait le rachat d'action plutôt que de distribuer seulement les dividendes ? quel sont les intérêts pour vous de racheter votre propre action ? En outre, quels sont les critères sur lesquels vous vous basez pour effectuer cette répartition entre les rachats d'actions et les dividendes ? Je suis consciente que vous avez un plan d'actionnariat salarié, mais pourriez-vous me donner des raisons autres que celles-ci, s'il vous plait, car j'ai constaté qu'il y avait un écart important entre votre programme de rachat d'actions et les besoins du plan d'actionnariat salarié.</p>	<p>Sur le sujet du partage de valeur et des rachats d'actions, nous vous invitons également à vous reporter à la réponse de la Société à la question 5 du Forum pour l'Investissement Responsable, figurant ci-dessous.</p>
<p>M. Gilbert LUCAS</p>	<p>Le Groupe cède des activités de négoce et de distribution dans le monde. Ceci dans le but d'une optimisation du portefeuille et visant à améliorer le profil de croissance et de rentabilité. Saint-Gobain produit des matériaux au sens large du terme et les commercialise. N'est-il donc pas incohérent de se séparer de ces chaînes de valeurs ?</p> <p>Depuis plusieurs années le Groupe accélère la rotation de son portefeuille d'activités dans un objectif de profitabilité. Cela s'est traduit par la vente de sociétés souvent rentables. Exemple Verralial, également des réseaux de distributions, bientôt peut être Pont à Mousson ?</p>	<p>Saint-Gobain analyse son positionnement compétitif pays par pays pour l'ensemble de ses métiers. Lorsque le Groupe a un positionnement de leader, la distribution complète son offre de solutions et permet ainsi de surperformer localement, notamment en termes de rénovation énergétique.</p> <p>- Au cours des 4 dernières années de transformation, le profil du Groupe a été profondément optimisé : 1/3 du périmètre a changé avec ~9 Mds€ de chiffre d'affaires cédé et ~4 Mds€ de chiffre d'affaires acquis. En termes de rentabilité, les cessions affichaient une marge clairement inférieure à la moyenne du Groupe (marge d'EBITDA inférieure à 5%), tandis que les acquisitions réalisent des marges d'EBITDA d'environ 20%. L'optimisation du portefeuille du Groupe a ainsi clairement contribué à améliorer les performances financières de votre Groupe.</p>

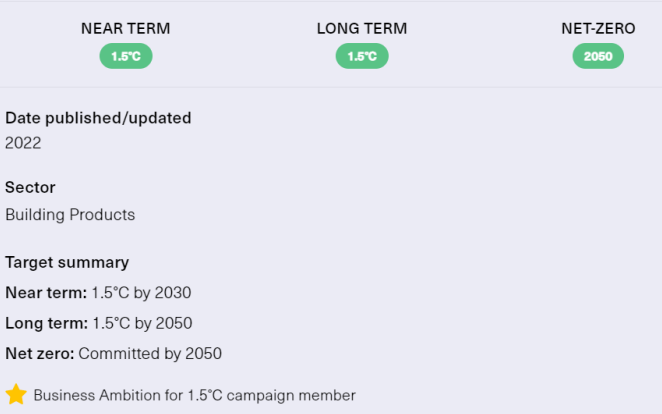
Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>Néanmoins ces dernières constituant des valeurs de qualité dans le fond de portefeuille de Saint-Gobain. Quelle est donc la gestion du Conseil d'administration sur la notion du parachute de sécurité de notre Société ? Sachant que « un trou d'air » en économie est toujours possible. Pour mémoire le décrochage de 2009, ayant entraîné à l'époque une augmentation surprise de capital de 1,5 milliard d'euros, et une réduction de moitié du dividende.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis le début de la transformation en 2018, Saint-Gobain a surperformé en doublant son bénéfice net par action, en améliorant sa marge d'exploitation de 270 points de base et en triplant sa génération de <i>cash flow</i>. Le bilan du Groupe a également été renforcé avec un ratio dette nette / EBITDA divisé par deux, à 1,2x fin 2022, au-delà des objectifs du Groupe fixés dans le cadre du plan « <i>Grow & Impact</i> » (1,5x à 2,0x). - En tant que leader mondial de la construction durable, le Groupe apporte, grâce à son innovation et son savoir-faire, des solutions aux défis considérables de la crise climatique et de l'urgence énergétique, qui sont, pour Saint-Gobain, des tendances de fond porteuses de croissance pour les prochaines décennies.
	<p>Comment se situe le Groupe sur le marché du photovoltaïque face à la concurrence, ainsi que son partenariat avec H.H. INDUSTRIES implanté en Corée ?</p>	<p>Le Groupe a cédé sa participation dans H.H. INDUSTRIES il y a près de 10 ans et a choisi de se positionner sur certains marchés spécifiques, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) La solution innovante de toiture photovoltaïque aux Etats-Unis, Solar 3.0, qui apporte un confort esthétique (uniformité de la toiture) et avec des facilités d'installation et une maintenance améliorées ; ii) Le partenariat stratégique avec le fabricant solaire Megasol, qui permet à Saint-Gobain d'élargir son offre de solutions durables pour façades et de devenir le fournisseur leader en Europe de solutions de façade BIPV (modules solaires intégrés aux bâtiments), l'un des segments de la construction de façades connaissant le plus fort taux de croissance.
	<p>Monsieur le Directeur Général Bazin, vous avez exprimé dans la presse financière Le Revenu de mars 2022, ce commentaire : « Le profil boursier de Saint-Gobain est en train d'évoluer d'une valeur cyclique à une valeur de croissance. Pouvez-vous nous développer ce thème et argumenter afin d'atteindre cette ambition ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de la Journée Investisseurs en octobre 2021, le Groupe s'est fixé de nouveaux objectifs financiers en moyenne annuelle pour la période 2021-2025, avec l'accélération de la génération de résultat et de trésorerie et une création de valeur attractive pour ses actionnaires, incluant une croissance interne du chiffre d'affaires comprise entre +3% et +5%. - Le plan stratégique « <i>Grow & Impact</i> » est destiné à accélérer la croissance rentable du Groupe, soutenu par le positionnement sur les marchés structurellement en croissance pour les prochaines décennies de la construction durable et de la rénovation. Grâce à son offre complète de solutions et à son modèle de développement local fondé sur la performance, Saint-Gobain devrait surperformer ses marchés sous-jacents.

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
		<ul style="list-style-type: none"> - Un rééquilibrage géographique des activités a été réalisé avec plus de croissance en Amériques et en Asie, une répartition plus équilibrée des résultats entre régions (passage de plus de 60% du résultat d'exploitation en Europe occidentale avant 2018 à plus de 60% du résultat hors Europe - pro forma des évolutions de périmètre). - La transformation du Groupe opérée ces 4 dernières années devrait ainsi permettre à Saint-Gobain de mieux résister aux cycles économiques.
FIR - Forum pour l'Investissement Responsable	Environnement	
	Question 1 a) Dans le cadre de l'Accord de Paris, comment chacune de vos actions liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes de GES contribue-t-elle à votre objectif de décarbonation sur l'ensemble des scopes (pourcentage des émissions réduites grâce à l'action) ?	<p>Saint-Gobain a fixé des objectifs et mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance en matière de changement climatique. Les objectifs liés au carbone sont détaillés dans la feuille de route « Carbone 2030 » (Communication en novembre 2020 : https://www.saint-gobain.com/sites/saint-gobain.com/files/sustainability_commitments_nov_2020.pdf).</p> <p>La réussite de cette feuille de route nécessite l'implication de tous et un changement de mentalité.</p> <p>L'impact du Groupe sur les gaz à effet de serre est limité à l'impact carbone, les émissions de gaz à effet de serre autres que le CO₂ n'étant pas significatives au regard des émissions du Groupe.</p> <p>Les émissions de CO₂ de Saint-Gobain sont évaluées en 2022 à 9,8 millions de tonnes pour le « scope » 1+2 et à 21,3 millions de tonnes pour le « scope » 3 à fin 2021. En 2020, SBTi (<i>Science Based Target initiative</i>) a validé les objectifs de Saint-Gobain pour 2030 : 8,4 millions de tonnes de CO₂ pour le « scope » 1+2, soit une réduction en valeur absolue de 33 % entre 2017 et 2030 et une réduction de 16 % du « scope » 3 sur la même période. À fin 2022, le Groupe avait réduit ses émissions de 27 % sur le « scope » 1+2.</p> <p>L'impact de « scope » 1+2 des activités de Saint-Gobain est concentré sur trois origines principales : les énergies fossiles, les émissions des matières premières lors des processus opérationnels et l'électricité.</p> <p>Pour atteindre ses objectifs 2030 et contribuer à terme à la neutralité carbone à l'horizon 2050, Saint-Gobain agit sur trois leviers principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une transition vers des productions contribuant à la neutralité carbone ; - la consommation d'énergies décarbonées ; - l'évolution des compositions de matières premières, notamment pour inclure plus de matières recyclées.

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
		<p>Les objectifs de réduction carbone sont inclus dans l'ensemble des processus opérationnels : le programme WCM (<i>World Class Manufacturing</i>) pour les efforts continus de productivité, les achats d'énergie intégrant la sécurisation des approvisionnements d'énergies décarbonées (électricité renouvelable ou biogaz, par exemple), l'intensification de l'utilisation de matières recyclées qui implique le développement de filières de collecte dans tous les pays.</p> <p>Leviers d'action pour atteindre la neutralité carbone (scope 1+2)</p>  <p>Afin d'assurer la transition vers des productions contribuant à la neutralité carbone, Saint-Gobain s'appuie sur ses équipes de R&D pour faire évoluer des procédés industriels. Ainsi, depuis 2021, des programmes et des démonstrateurs ont été réalisés pour la plupart des métiers du Groupe : gypse, verre et isolation.</p> <p>Des investissements sont déjà lancés pour obtenir les premières usines de gypse conçues pour émettre des niveaux minimum de carbone en Norvège et au Canada.</p> <p>Une production de verre plat bas carbone a également été réalisée en France en mai 2022 sans émettre de carbone au cours du processus de production. À la suite de cet essai réussi, une offre de verre « bas carbone » a été proposée au marché en Europe. Cette nouvelle gamme appelée Oraé présente une</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
		<p>empreinte carbone faible, en réduction d'environ 40 % par rapport à la valeur moyenne européenne des produits de même nature.</p> <p>Afin d'évaluer l'impact actuel ou potentiel d'un prix du carbone réglementaire sur les activités de Saint-Gobain, d'identifier des opportunités de croissance dans des secteurs à bas carbone, de réorienter des investissements industriels et R&D, et de hiérarchiser les actions de réduction des émissions de CO₂, le Groupe a fixé en 2016 un prix interne du carbone. Après la publication de la feuille de route 2030, une mise à jour des niveaux de prix a été effectuée en octobre 2021. Le niveau de prix applicable pour les investissements était de 75 euros la tonne de CO₂ et celui des projets de recherche et développement de 150 euros la tonne. Une nouvelle mise à jour a été effectuée en mai 2023 avec un niveau de prix de 100 et 200 euros la tonne de CO₂ applicable respectivement aux investissements et aux projets de R&D.</p> <p>En septembre 2022, SBTi a validé les objectifs longs termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Saint-Gobain, les jugeant conformes à son nouveau standard net-zéro et à l'accord de Paris sur le climat. Cette validation des engagements longs termes du Groupe relatifs à ses émissions nettes de CO₂, directes et indirectes, tout le long de sa chaîne de valeur lui permet d'affiner encore davantage sa feuille de route vers la neutralité carbone. L'objectif est de réduire au minimum de 90% les émissions de CO₂ sur les trois scopes à horizon 2050, avec, pour les émissions résiduelles, le recours à des projets de captation.</p> <p>Les solutions innovantes développées par Saint-Gobain pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments permettent de réduire à la fois les impacts négatifs de la construction sur le climat et les factures énergétiques des occupants, tout en améliorant le bien-être de ces derniers. Elles jouent ainsi un rôle important dans la lutte contre le changement climatique, puisqu'elles permettent, en réduisant les besoins en énergie, de diminuer la quantité de gaz à effet de serre émise. Ainsi, les bénéfices fournis par les isolants thermiques et vitrages isolants du Groupe, en termes de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, dépassent significativement les impacts associés à leur production.</p> <p>Après un premier calcul effectué en 2015 lors de la conférence COP21, Saint-Gobain a décidé, en 2021, de mettre à jour et d'améliorer la méthodologie utilisée pour calculer la quantité de gaz à effet de serre évitée grâce à l'utilisation de ses solutions afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se conformer aux recommandations internationales les plus récentes et reconnues en matière de calcul des émissions de gaz à effet de serre évitées ; - d'étendre la couverture géographique d'évaluation. <p>Les solutions produites et vendues en un an par Saint-Gobain permettent à nos clients d'éviter l'émission de 1 300 millions de tonnes de CO₂ durant la durée de vie de ces solutions. La méthodologie mise à jour</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>Quelle est la part des émissions négatives dans vos objectifs de décarbonation ?</p>	<p>est accessible à l'ensemble des parties prenantes sur le site Web de Saint-Gobain. Ce calcul a été revu par une tierce partie indépendante.</p> <p>Conformément aux préconisations relatives aux émissions évitées, celles-ci ne sont pas considérées par Saint-Gobain comme pouvant compenser les émissions de scopes 1, 2 ou 3 dans le cadre de son engagement à la neutralité carbone à l'horizon 2050. En revanche, les émissions évitées contribuent à la réduction de l'impact négatif du secteur du bâtiment.</p>
	<p>b) Pourriez-vous associer un montant d'investissement nécessaire à chacune des actions déployées, liées à la réduction de vos émissions directes et indirectes, découlant de votre stratégie de décarbonation ?</p>	<p>Chaque pays définit sa propre feuille de route, avec des objectifs à son niveau et dont il est responsable. Chaque année, l'exercice financier du budget intègre une évaluation des réductions des émissions carbone en fonction des investissements prévus.</p> <p>La feuille de route carbone est soutenue par un plan d'investissement en CAPEX et en R&D d'au moins 100 millions d'euros par an jusqu'à 2030. En 2022, c'est près du double – 191 millions d'euros de CAPEX et R&D – qui a été effectivement investi en lien avec la feuille de route carbone.</p>
	<p>c) Sur quel(s) scénario(s) de référence votre stratégie de décarbonation est-elle basée ? Est-elle alignée sur un scénario 1,5 °C ?</p>	<p>En septembre 2022, SBTi a validé les objectifs longs termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Saint-Gobain, les jugeant conformes à son nouveau standard net-zéro et à l'accord de Paris sur le climat. Saint-Gobain est la première société industrielle de son secteur au monde à recevoir cette validation depuis la mise en place de ce nouveau standard à la fin de l'année dernière.</p> <p>Cette validation des engagements longs termes du Groupe relatifs à ses émissions nettes de CO₂, directes et indirectes, tout le long de sa chaîne de valeur lui permet d'affiner encore davantage sa feuille de route vers la neutralité carbone. L'objectif est de réduire au minimum de 90% les émissions de CO₂ sur les trois scopes à horizon 2050, avec pour les émissions résiduelles, le recours à des projets de captation.</p> <p>La communication de SBTi confirme ce point :</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
		<p>SAINT-GOBAIN ★ France, Europe</p>  <p>Date published/updated 2022</p> <p>Sector Building Products</p> <p>Target summary Near term: 1.5°C by 2030 Long term: 1.5°C by 2050 Net zero: Committed by 2050</p> <p>★ Business Ambition for 1.5°C campaign member</p> <p>Source : https://sciencebasedtargets.org/companies-taking-action#dashboard (rechercher « Saint-Gobain)</p>
	<p>Question 2</p> <p>a) Avez-vous réalisé récemment un travail d'évaluation des impacts et de la dépendance (directs et indirects) de vos activités sur et envers la biodiversité ?</p> <p>b) Si non, pourquoi ? Si oui, votre chiffrage de la dépendance (directe et indirecte) de vos activités envers la biodiversité (exprimé en pourcentage de chiffre d'affaires, revenu net bancaire...) a-t-il évolué par rapport à l'année dernière ?</p> <p>c) Sur la base de votre travail d'évaluation, quelles sont vos dépenses en faveur de la</p>	<p>Saint-Gobain accorde une grande attention au sujet de la biodiversité bien que dans l'analyse de matérialité qui retrace tant la vision du Groupe que celle de ses parties prenantes, il ne figure pas parmi les enjeux les plus stratégiques (voir p. 55 du Document d'enregistrement universel 2022). Saint-Gobain s'est donc particulièrement engagé à protéger la biodiversité sur ses sites à fort impact ou dans les zones à biodiversité remarquable.</p> <p>Grâce à l'expérience acquise dans le domaine des activités d'extraction, le Groupe possède aujourd'hui une expertise interne forte sur le sujet ; il s'est doté d'une politique relative à la biodiversité, dont l'ambition est de préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, et de favoriser à cette fin l'implication de toutes les parties prenantes concernées.</p> <p>Une étude cartographique de l'ensemble des sites de Saint-Gobain réalisée à l'aide d'outils géographiques tel que WDPA est remise à jour régulièrement et permet d'évaluer leur sensibilité aux écosystèmes en fonction de leur proximité avec des zones à forte valeur de biodiversité. Les aires protégées considérées sont les zones reconnues par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ou de définition plus locale comme les zones Natura 2000 ou RAMSAR. En 2019, l'étude a été poursuivie en ajoutant comme critères l'impact environnemental des sites, les attentes des parties prenantes et les actions déjà</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>biodiversité (protection, restauration...) ? Merci de nous communiquer un montant.</p>	<p>engagées en matière de biodiversité. Cela a permis de finaliser en 2021 une liste d'une centaine de sites prioritaires, en grande majorité des carrières, pour la réalisation de plans de gestion de la biodiversité et de partage des bonnes pratiques.</p> <p>Sur les 99 carrières souterraines ou à ciel ouvert exploitées par le Groupe dans le monde, la grande majorité concerne la production de gypse (72 carrières, soit 73 %). Une charte pour l'environnement et la biodiversité dans toutes les carrières et les mines de Saint-Gobain a été publiée en 2019, en capitalisant sur l'expérience acquise depuis de nombreuses années pour le gypse. Les carrières du Groupe sont exploitées puis restaurées avec l'objectif de préserver l'environnement dans le respect des règles locales. Pendant la période d'exploitation et de restauration, les effets sur les riverains et sur l'environnement sont réduits autant que possible : impact visuel, poussières, bruits et vibrations, conséquences sur le trafic routier et répercussions sur les milieux naturels locaux. En 2022, 28 % des sites prioritaires de Saint-Gobain, pour les deux tiers environ des carrières en activité, disposaient déjà d'un plan de gestion de la biodiversité analysé en central. Des « représentants de la biodiversité » ont été nommés sur chacun des sites prioritaires. Un module de formation expliquant les enjeux de la biodiversité et la bonne réalisation d'un plan de gestion de la biodiversité a été déployé, et une vingtaine de thèmes de bonnes pratiques en matière de biodiversité a été diffusée en interne.</p> <p>Saint-Gobain participe au programme « Act4nature International », une démarche d'engagements volontaires d'entreprises internationales pour la biodiversité : l'un des engagements forts concerne la réalisation de plans de gestion de la biodiversité pour l'ensemble des carrières actives à ciel ouvert à échéance 2025.</p>
	<p>Question 3</p> <p>a) Dans un contexte d'inflation, de crises géopolitiques ou encore de réchauffement climatique et de dégradation de la biodiversité, comment évaluez-vous les impacts financiers et économiques de la raréfaction ou des difficultés d'accès à vos ressources naturelles stratégiques sur vos modèles économiques ?</p>	<p>Les enjeux liés au changement climatique représentent à la fois des risques et des opportunités pour Saint-Gobain. Le dispositif d'identification, d'évaluation et de gestion mondiale et locale des risques est détaillé dans la réponse de Saint-Gobain au questionnaire « CDP Climat » (https://www.saint-gobain.com/sites/saint-gobain.com/files/media/document/CDP%20Climate%20Change%202022.pdf).</p> <p>En la matière, le Groupe suit les principes de la diligence raisonnable. Ce processus permet d'identifier, prévenir, et atténuer les impacts négatifs réels et potentiels associés à ses activités et à sa chaîne d'approvisionnement, mais aussi de rendre compte de la façon dont ces impacts sont traités.</p> <p>Dans le cadre de l'analyse de son exposition aux risques physiques ainsi qu'aux risques et opportunités de transition, Saint-Gobain a souhaité identifier les potentiels effets d'amplification du premier type de risques</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
		<p>sur le second. L'objectif de cet exercice pour le Groupe est d'avoir une vision globale et exhaustive de son exposition aux risques et opportunités liés à l'impact du changement climatique sur son activité.</p> <p>Les trois risques physiques majeurs identifiés sur la base du 6^e rapport du GIEC sont les suivants : l'augmentation de la fréquence et/ou de l'intensité d'évènements potentiellement destructifs, la raréfaction des ressources et l'augmentation globale des températures.</p> <p>La Direction des risques et assurances procède de manière continue à l'évaluation des risques auxquels sont exposés les sites du Groupe dans le monde et en particulier les risques liés aux effets du changement climatique. En 2022, une étude spécifique des risques physiques a été réalisée. La gestion de ces risques se traduit ensuite par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques spécifiques soutenant les engagements environnementaux de Saint-Gobain, par exemple en matière de gestion de l'eau et de biodiversité. En outre, le Groupe assure la prise en compte des risques physiques tout au long de sa chaîne de valeur. Dans le cadre de son programme d'achats responsables, Saint-Gobain s'appuie sur une diversité de fournisseurs et de sources d'approvisionnement afin de réduire le risque de difficultés de transports et d'interruptions de sa chaîne d'approvisionnement. Enfin, la Direction des achats tient compte du risque d'augmentation du prix des matières premières ou de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans ses stratégies d'achats.</p>
	<p>b) Avez-vous évalué la hausse des coûts entraînée par ces difficultés (précisez l'évolution des coûts en pourcentage ou en valeur) ?</p>	<p>L'inflation des coûts d'énergie et de matières premières a atteint environ 3 milliards d'euros en 2022 par rapport à 2021. Pour plus de précision, les risques liés à l'approvisionnement et à l'évolution des coûts de l'énergie et des matières premières sont décrits dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 (page 221). La capacité du Groupe à répercuter les augmentations de ces coûts à ses clients dépend, pour une grande partie, de conditions de marchés ainsi que des usages commerciaux. Même en cas de répercussion par le Groupe, cette dernière peut n'être répercutée que partiellement et/ou faire l'objet d'un décalage dans le temps.</p> <p>Le Groupe met en place des opérations de couverture d'une partie des risques liés au coût de l'énergie et/ou des matières premières (cf. note 10.1 Risques financiers des comptes consolidés, section 8.1 du Document d'enregistrement universel 2022).</p>
	<p>c) Quelles mesures avez-vous prises en conséquence pour diminuer vos consommations et circulariser votre modèle d'affaires (précisez la part des</p>	<p>A plus long terme, Saint-Gobain anticipe le risque de raréfaction des matières premières en agissant activement en faveur de la transition vers une économie circulaire et en réduisant sa consommation d'eau. La substitution des matières premières vierges non renouvelables par des matières premières renouvelables ou recyclées, l'allongement de la durée de vie ou d'usage des produits ou systèmes et la</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>activités de l'entreprise concernées par ces solutions) ?</p>	<p>réduction de l'intensité des matières sont au cœur du processus d'innovation du Groupe et lui permettent d'assurer la compétitivité de ses solutions tout en anticipant l'évolution des préférences de ses consommateurs finaux et des législations. En 2022, Saint-Gobain a permis d'éviter l'extraction de 9,4 millions de tonnes de matières premières vierges non renouvelables. En outre, les déchets non valorisés ont diminué de 37% entre 2017 et 2022.</p> <p>Saint-Gobain agit également en faveur de l'optimisation et de la réduction de sa consommation d'énergie, par exemple en investissant dans des outils digitaux permettant d'ajuster la consommation d'énergie au plus proche des besoins.</p> <p>L'anticipation de l'augmentation du coût des produits à fortes émissions, qui ferait suite au durcissement des réglementations et au changement de préférences attendues des consommateurs et des clients, incite Saint-Gobain à soutenir le développement de matériaux et méthodes à faible teneur en carbone tout au long de sa chaîne de valeur. Au-delà de ses efforts pour contribuer à atteindre la neutralité carbone dans ses opérations, le Groupe promeut les énergies renouvelables et développe des solutions pour améliorer l'efficacité énergétique de ses clients afin de leur permettre de répondre aux défis climatiques et environnementaux qu'ils rencontrent. En outre, grâce à sa forte exposition au marché de la rénovation, le Groupe est idéalement placé pour jouer un rôle déterminant dans les plans de « relance verte » nationaux et européens en faveur de la transition énergétique, qui devraient soutenir la croissance structurelle de Saint-Gobain. Pour plus de détails, voir les pages 115 à 118 du Document d'enregistrement universel 2022.</p>
	Social	
	<p>Question 4</p> <p>a) Pourriez-vous préciser en quoi les critères E&S intégrés dans les politiques de rémunérations variables à court et long termes (si applicable) de vos dirigeant.e.s reflètent les enjeux E&S les plus matériels auxquels votre entreprise est confrontée ?</p>	<p>La politique de rémunération du Directeur général intègre pleinement la dimension ESG, aussi bien dans la rémunération variable court-terme (avec depuis cette année des critères ESG également dans les objectifs quantifiables) que dans la rémunération variable long-terme.</p> <p><u>Politique de rémunération court terme du Directeur général :</u></p> <p><i>Objectifs quantifiables (15% de la rémunération variable court terme) - Trois objectifs quantifiables RSE comptant chacun pour 5% ont été introduits dans la politique de rémunération du Directeur général :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectif Carbone : réduction des émissions de CO₂ (en scope 1 et 2) versus 2022 à périmètre courant (soit à production réelle) ; - Objectif Sécurité : TF2 entre 1,5 (Max) et 1,8 (Min) ; et

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
		<p>- Objectif Diversité et équipes : indicateur diversité entre 90 % (Max) et 85 % (Min) (cf. Document d'enregistrement universel 2022, p. 197).</p> <p>Ces trois critères (réduction des émissions de CO₂, sécurité et diversité) reflètent les enjeux les plus matériels auxquels Saint-Gobain est confronté.</p> <p><i>Objectifs qualitatifs (25% de la rémunération variable court terme)</i> – Parmi les objectifs qualitatifs suivants reflétant la mise en œuvre d'orientations stratégiques pour 2023, les critères relatifs à l'ESG sont soulignés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Gestion des parties prenantes</u> ; - Périmètre du Groupe : poursuite de l'optimisation du périmètre du Groupe ; - Déploiement du plan stratégique « Grow & Impact » dans ses six priorités d'action : 1 – Nous positionner sur les marchés à forte croissance, 2 – <u>Être orientés Solutions, alliant performance et sustainability</u>, 3 – Favoriser la croissance grâce à l'innovation client et au pouvoir de la data, 4 – <u>Ancrer la responsabilité sociale d'entreprise dans nos décisions et actions</u>, 5 – <u>Renforcer notre culture TEC</u> (y compris maintien de scores élevés dans l'enquête 2023 « me@Saint-Gobain ») et 6 – <u>Avoir les meilleures équipes dans un environnement de travail diversifié et inclusif (y compris actions continues sur diversité et inclusion au sein du Groupe)</u>. <p><u>Politique de rémunération long terme du Directeur général :</u></p> <p>La réalisation des objectifs RSE de rémunération variable long terme est appréciée en fonction de 3 objectifs quantifiables définis sur trois ans et présentés notamment dans le Document d'enregistrement universel 2022, p. 211 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de réduction des émissions de CO₂ : 10% des actions initialement attribuées ; - Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de plus de 24 heures (« TF2 ») : 5% des actions initialement attribuées ; et - L'indice de diversité des cadres dirigeants : 5% des actions initialement attribuées.
	<p>b) Comment le Conseil s'assure-t-il de la réalisation des objectifs E&S, en particulier sur la base de quels critères quantitatifs ? Est-ce que le niveau d'exigence est réévalué</p>	<p>Pour les critères quantitatifs : voir ci-dessus question 4.a)</p> <p>Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations (lequel compte un administrateur représentant les salariés parmi ses membres), arrête chaque année les critères applicables à la rémunération court terme et les caractéristiques des plans de rémunération variable long terme et intègre des critères de performance revus et définis chaque année de manière exigeante par le</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	systématiquement lorsque les taux d'atteinte sont élevés ?	<p>Conseil. Dans certains cas, le niveau de performance peut faire l'objet d'une réévaluation, dans d'autres, le maintien du niveau de performance fixé traduit déjà un niveau d'exigence élevé.</p> <p>Les critères RSE retenus reflètent les enjeux RSE les plus stratégiques auxquels Saint-Gobain est confronté, lesquels ont été identifiés comme tels tant par le management que par les parties prenantes (voir p. 55 du Document d'enregistrement universel 2022).</p>
	<p>c) Pouvez-vous décrire de quelle manière la rémunération (bonus, long terme, intéressement, autre) de vos salarié.e.s (hors dirigeant.e.s) intègre des critères environnementaux et sociaux (E&S) ? Merci de préciser le nombre de salarié.e.s concerné.e.s et de détailler de la manière la plus précise possible les critères E&S et leur part dans la rémunération des salarié.e.s</p>	<p>S'agissant de la rémunération variable de court terme, près de 68% des employés à temps plein bénéficient d'un programme de bonus individuel ou collectif qui intègre des critères ESG relatifs à la réduction des émissions de CO₂ et à la sécurité des employés. Le critère de réduction des émissions de CO₂ a été ajouté à celui de la sécurité en 2021, faisant passer la part de l'ESG dans les bonus de 5% à 10%.</p> <p>La rémunération variable long terme dont les objectifs RSE sont décrits à la question 4.a) est la même pour tous les bénéficiaires d'actions de performance. En 2022, le plan d'actions de performance a concerné 2 671 cadres et dirigeants du Groupe appartenant à 59 nationalités différentes et exerçant leurs fonctions dans 67 pays.</p>
	<p>Question 5</p> <p>a) Dans le cadre de votre politique de partage de la valeur, quelle part de vos rachats d'actions avez-vous allouée au bénéfice de vos salarié.e.s au cours des cinq derniers exercices (hors actions de performance) ? Quelle a été la proportion de salarié.e.s concernée en France, à l'International ?</p>	<p>Le Groupe Saint-Gobain est très attentif au sujet de la question de partage de valeur avec l'ensemble de ses parties prenantes, en particulier, ses collaborateurs. Notre politique de rachat d'actions, directement et indirectement, permet d'associer nos salariés à la création de valeur.</p> <p>Au cours des cinq derniers exercices, les rachats d'actions effectués au cours de chaque exercice ont été affectés à l'annulation d'actions (à hauteur de 83 % à 98 % environ dont 34 % à 40 % - sauf en 2019 où cette proportion a atteint 73 %) pour compenser la dilution résultant d'émissions d'actions au bénéfice de nos salariés) et 4 % à 7 % environ pour couvrir des plans d'actions de performance et de plans d'options d'achat d'actions.</p> <p>Les opérations d'actionnariat salarié – à travers le Plan d'Epargne Groupe (PEG) – sont un élément fort du contrat social de Saint-Gobain. Depuis 36 ans, le Groupe propose à ses collaborateurs de devenir actionnaires, en bénéficiant d'une décote et, dans certains pays, d'un abondement complémentaire. Le PEG rencontre un large succès tant en France qu'à l'international. Outre la France, il a été proposé dans 52 pays en 2022. Sur la période 2018-2022, le taux de couverture du PEG pour l'ensemble de l'effectif du Groupe a augmenté de 88,6 % à 96,9 %. Le PEG concerne à ce jour environ 99 % des effectifs en France et 91 % des effectifs à l'international. Au 31 décembre 2022, les salariés du Groupe détenaient, par</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses																																										
		<p>l'intermédiaire des fonds du PEG, 8,75 % du capital et 15,23 % des droits de vote, et sont ainsi le premier actionnaire du Groupe.</p> <p>S'agissant de la politique de rémunération à long terme du Groupe, elle a pour objectif de fidéliser et motiver les salariés du Groupe et de les associer aux performances de ce dernier. En 2022, les attributions ont concerné 2 671 cadres et dirigeants du Groupe, de 59 nationalités différentes et exerçant leurs fonctions dans 67 pays.</p>																																										
	<p>b) Sur la même période, pourriez-vous répartir l'allocation de vos rachats d'actions (annulation, opération d'actionnariat salarié, attribution d'actions de performance, autres bénéficiaires, autres affectations) ?</p>	<p>Au cours des cinq derniers exercices, la répartition des allocations de rachats d'actions était la suivante :</p> <table border="1" data-bbox="900 598 2029 778"> <thead> <tr> <th>Exercice</th> <th>2022</th> <th>2021</th> <th>2020</th> <th>2019</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Total des rachats sur l'exercice</td> <td>15 924 715</td> <td>15 393 217</td> <td>18 878 142</td> <td>8 532 449</td> <td>12 773 437</td> </tr> <tr> <td>Annulations sur l'exercice</td> <td>13 177 086</td> <td>14 243 174</td> <td>18 100 000</td> <td>8 211 754</td> <td>12 461 449</td> </tr> <tr> <td><i>Actions émises PEG</i></td> <td><i>4 916 097</i></td> <td><i>5 562 855</i></td> <td><i>6 099 996</i></td> <td><i>5 999 997</i></td> <td><i>4 932 767</i></td> </tr> <tr> <td>Livraisons sur l'exercice</td> <td>1 092 599</td> <td>1 041 684</td> <td>733 024</td> <td>341 150</td> <td>450 682</td> </tr> <tr> <td><i>Dont plans d'actions de performance</i></td> <td><i>1 076 098</i></td> <td><i>904 712</i></td> <td><i>733 024</i></td> <td><i>341 150</i></td> <td><i>438 468</i></td> </tr> <tr> <td><i>Dont plans d'options d'achat</i></td> <td><i>16 501</i></td> <td><i>136 972</i></td> <td><i>0</i></td> <td><i>0</i></td> <td><i>11 785</i></td> </tr> </tbody> </table>	Exercice	2022	2021	2020	2019	2018	Total des rachats sur l'exercice	15 924 715	15 393 217	18 878 142	8 532 449	12 773 437	Annulations sur l'exercice	13 177 086	14 243 174	18 100 000	8 211 754	12 461 449	<i>Actions émises PEG</i>	<i>4 916 097</i>	<i>5 562 855</i>	<i>6 099 996</i>	<i>5 999 997</i>	<i>4 932 767</i>	Livraisons sur l'exercice	1 092 599	1 041 684	733 024	341 150	450 682	<i>Dont plans d'actions de performance</i>	<i>1 076 098</i>	<i>904 712</i>	<i>733 024</i>	<i>341 150</i>	<i>438 468</i>	<i>Dont plans d'options d'achat</i>	<i>16 501</i>	<i>136 972</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 785</i>
Exercice	2022	2021	2020	2019	2018																																							
Total des rachats sur l'exercice	15 924 715	15 393 217	18 878 142	8 532 449	12 773 437																																							
Annulations sur l'exercice	13 177 086	14 243 174	18 100 000	8 211 754	12 461 449																																							
<i>Actions émises PEG</i>	<i>4 916 097</i>	<i>5 562 855</i>	<i>6 099 996</i>	<i>5 999 997</i>	<i>4 932 767</i>																																							
Livraisons sur l'exercice	1 092 599	1 041 684	733 024	341 150	450 682																																							
<i>Dont plans d'actions de performance</i>	<i>1 076 098</i>	<i>904 712</i>	<i>733 024</i>	<i>341 150</i>	<i>438 468</i>																																							
<i>Dont plans d'options d'achat</i>	<i>16 501</i>	<i>136 972</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>11 785</i>																																							
	<p>c) Plus globalement, disposez-vous d'une politique définissant l'allocation de vos rachats d'actions ? Cette politique est-elle publique ? Si oui, pouvez-vous la décrire ?</p>	<p>Chaque année, le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée générale des actionnaires une résolution relative au programme de rachat d'actions de la Société, dans les limites et conditions prévues par la loi. Les objectifs de ce programme sont notamment l'attribution d'actions de performance, la livraison des plans d'options d'achat d'actions, la couverture de la dilution potentielle résultant des opérations d'actionnariat salarié ou des attributions de rémunération de long terme, l'animation du marché de l'action Saint-Gobain à travers notre contrat de liquidité conclu avec Exane BNP Paribas, ou encore l'annulation d'actions.</p> <p>Le programme de rachat tel que proposé à l'Assemblée générale est décrit dans la brochure de convocation des actionnaires ; il est également publié sur notre site Internet conformément à la réglementation applicable (https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-dactions). Les rachats d'actions et leur allocation au cours d'un exercice sont décrits chaque année dans le Document d'enregistrement universel (pour l'exercice 2022, se référer notamment à la section 7.1.3, p. 251 et à la note 8 de l'annexe aux comptes annuels 2022, p. 339 du Document d'enregistrement universel 2022).</p> <p>Plus généralement, la politique de rachats d'actions du Groupe est régulièrement présentée aux investisseurs lors des communications relatives à notre plan stratégique « Grow & Impact » (par exemple, à l'Investir Day du 6 octobre 2021 où le Groupe a annoncé son objectif de rachat de 2 milliards d'euros d'actions sur 5 ans (2021-2025), nets des opérations liées à l'actionnariat salarié) ou à l'occasion des publications financières (par exemple, dans la présentation des résultats annuels 2022, annonçant un</p>																																										

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>Question 6</p> <p>Depuis deux années de suite, vous ne fournissez pas de définition du salaire décent au FIR. Cette question est particulièrement importante pour les investisseurs responsables, et elle prend d'autant plus de sens dans un contexte d'inflation mondiale. Il est pour nous indispensable de disposer d'une définition claire pour apprécier la vision du groupe sur sa stratégie globale.</p> <p>Le salaire décent peut-être défini comme : « La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus », définition de la coalition Global Living Wage. Le salaire décent est par ailleurs bien distinct du salaire minimum légal local.</p> <p>a) Ainsi, depuis l'année dernière, avez-vous adopté une définition du salaire</p>	<p>objectif d'allocation de 400 millions d'euros au rachat d'actions en 2023, nets des opérations liées à l'actionnariat salarié).</p> <p>La charte « Saint-Gobain framework for fair wages » (https://www.saint-gobain.com/sites/saint-gobain.com/files/media/document/2021_FairWagesFramework.pdf) indique que « <i>Saint-Gobain values equality and fair wages, which means that it defends an equal pay for an equal work. A decent wage should be obtained without the need for excessive working hours. The aim is to guaranty a minimum standard of living for all employees in line with the local situation</i> ».</p> <p>Les notions de « salaire de base » et de « rémunération » peuvent regrouper des éléments différents selon les pays ou même les territoires. Afin de pouvoir analyser les rémunérations, il est important de pouvoir identifier des principes, énoncés dans la charte :</p> <p>« <i>Principles:</i></p> <p><i>The employees' reward is based on a fair remuneration to ensure decent living conditions thanks to monetary compensation and benefits:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Monetary compensation: allow all employees to face the daily spending and build some savings capacity (without excessive working time or rely on non-guaranteed bonus).</i> - <i>Local driven and market-based compensation: to adapt remuneration needs to the local standard of living.</i> - <i>Performance focus: The purpose of the short term variable compensation (such as the annual bonus) is to compensate the annual performance on an individual and collective basis. On top of it, another component of the package based on long-term Compensation policy is to retain and motivate Group's Senior Management, officers and employees, and to associate them with the Group's performance [...].</i> - <i>Welfare benefits: Saint-Gobain also offers its employees social guarantees enabling them to protect themselves against the uncertainties of life. Launched on January 1, 2020, CARE by Saint-Gobain is a social protection program for all Group employees and their families. The coverage is defined to meet basic daily healthcare needs but also to support key moments of family life, such as the arrival of a child or provide death benefits to survivors. »</i>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>décent telle que celle mentionnée ci-dessus ou équivalent ? Si oui, laquelle ?</p> <p>b) Quelles mesures précises avez-vous mises en place pour qu'un salaire décent soit assuré à l'ensemble de vos salarié.e.s ainsi qu'à celles et ceux de vos fournisseurs (travail avec des initiatives spécialisées, études pour déterminer le niveau de salaire décent pour chaque pays, intégration du critère dans vos chartes fournisseurs, due diligence des fournisseurs...)?</p> <p>c) Avez-vous fixé des seuils minimums de rémunération dans l'ensemble de vos pays d'implantation pour vos salarié.e.s et les salarié.e.s de vos fournisseurs et où se situent-ils par rapport aux salaires minimums locaux ? Si oui, menez-vous des audits pour vous assurer que ces seuils sont bien respectés et évoluent en fonction du coût de la vie ?</p> <p>d) Avez-vous pris en compte et cartographié les risques systémiques susceptibles d'entraver le versement d'un salaire décent à vos salarié.e.s et aux salarié.e.s de vos fournisseurs (comme le non-respect de la liberté d'association) ?</p>	<p>Ces principes font bien référence à la volonté de proposer des rémunérations qui permettent à tous les employés de faire face aux dépenses quotidiennes et de se constituer une capacité d'épargne (sans temps de travail excessif ou sans compter sur des primes non garanties).</p> <p>En outre, Saint-Gobain a fait le choix d'offrir à tous ses collaborateurs des garanties sociales qui leur permettent de se protéger face aux aléas de la vie. Lancé le 1er janvier 2020, CARE by Saint-Gobain est un programme de protection sociale pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe et leurs familles. Les garanties sont définies pour répondre à des besoins essentiels et quotidiens de santé, mais aussi pour accompagner des moments importants de la vie d'une famille. A fin 2022, 100% des employés sont couverts par le programme CARE by Saint-Gobain.</p> <p>En complément de ces principes applicables à tous, en 2022, Saint-Gobain a mené une enquête auprès des pays pour mieux identifier les actions menées pour garantir un salaire décent, mais aussi les éléments complémentaires à la rémunération comme les bonus individuels et collectifs ou les avantages sociaux. Les décisions relatives au niveau des rémunérations dans chaque pays d'implantation du Groupe sont prises au niveau local tandis que la mise en œuvre de programmes tels que CARE by Saint-Gobain est applicable dans l'ensemble du Groupe.</p> <p>Le salaire de moins de 3 % des employés est limité au salaire minimum légal ou négocié. Près de 68 % des employés à temps plein bénéficient d'un programme de bonus individuel ou collectif.</p> <p>La cartographie des risques n'a pas conduit à identifier de risques susceptibles d'entraver le versement d'un salaire décent aux salariés.</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>Question 7</p> <p>a) Périmètre France : <u>en dehors des investissements en titres de votre entreprise</u>, quelle part des fonds d'épargne salariale proposés à vos salarié.e.s est labellisée responsable (labels ISR, Greenfin, CIES, Finansol ou labels étrangers) ? Veuillez mentionner le nom des fonds labellisés, la part en pourcentage des encours et en pourcentage des fonds hors actionnariat salarié, des fonds d'épargne labellisés, le pourcentage des salarié.e.s du groupe qui en bénéficient et l'évolution par rapport à l'an passé.</p>	<p>Hors actionnariat salarié, Saint-Gobain propose 3 fonds diversifiés, uniquement accessibles à la France, qui prennent tous en compte des critères ESG et dont 2 sont labellisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le FCPE Multipar actions Europe bas carbone (ex Multipar actions euro) qui bénéficie du Label ISR, - Le fonds Amundi Label Equilibre et Solidaire, labellisé CIES, et - Le fonds Amundi Trésorerie ESR qui ne bénéficie pas de Label ESG. <p>Les salariés du Groupe auxquels ces fonds sont proposés décident pour la quasi-totalité de leur investissement de l'affecter à l'actionnariat salarié.</p> <p>Au-delà du Plan d'épargne Groupe et de l'épargne salariale, concernant l'épargne retraite, l'ensemble des quatre fonds de retraite France du Groupe sont labellisés ISR.</p>
	<p>b) Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi vos fonds d'épargne salariale ne sont pas tous labellisés ? Si certains ne sont pas labellisés mais intègrent des critères ESG, expliquez en quoi ces critères attestent une démarche ESG robuste et sélective ?</p>	<p>Le fonds Amundi Trésorerie ESR ne bénéficie pas du Label ESG, toutefois, le Fonds investit uniquement dans des OPC internes c'est-à-dire des OPC gérés par une société de gestion du Groupe Amundi qui sont principalement des OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement européen (UE) 2019/2088 dit <i>Sustainable Finance Disclosure</i> (SFDR), ce qui indique qu'ils intègrent des facteurs de durabilité dans leur processus d'investissement, en conciliant la recherche de performance avec une approche responsable respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs. Plus concrètement, au moins 90% de ces OPC doivent posséder le label ISR Français ou être conformes aux standards de la communication centrale selon la position recommandation AMF DOC 2020-03.</p> <p>L'équipe de gestion privilégie donc les OPC sous-jacents ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).</p> <p>Les OPC sous-jacents prennent en compte des risques en matière de durabilité en intégrant des facteurs de durabilité dans leurs processus d'investissement.</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	c) Dans vos autres pays d'implantation : Quels sont les dispositifs d'épargne salariale, hors actionnariat salarié, mis en place pour vos salarié.e.s hors de France ? Intègrent-ils des critères ESG robustes ? Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?	Hors dispositif d'actionnariat salarié, hors de France, chaque entité locale, selon son contexte et la législation en vigueur dans le pays, peut proposer des dispositifs locaux d'épargne salariale en complément du Plan d'Epargne Groupe.
	d) Comment associez-vous vos salarié.e.s aux choix et au contrôle de l'engagement responsable des fonds ?	S'agissant de fonds diversifiés inter-entreprises et non dédiés au Groupe Saint-Gobain, les salariés et anciens salariés porteurs de parts de ces fonds sont représentés par l'entremise de représentants porteurs de parts désignés par le Comité Social Economique (CSE) de la Compagnie de Saint-Gobain qui participe à la gouvernance de chacun de ces fonds gérés respectivement par Amundi et par BNP Paribas (concernant le FCPE Multipar actions Europe bas carbone).
	Gouvernance	
	<p>Question 8</p> <p><i>Pour que la responsabilité fiscale de l'entreprise soit en ligne avec sa responsabilité sociale, le Conseil d'Administration ou de Surveillance doit être pleinement impliqué dans les choix construits autour d'un civisme fiscal (alignés sur des principes tels que ceux de l'initiative B Team). Dans cette logique, le FIR s'attend à ce qu'un rapport de responsabilité fiscal public, revu et signé par le conseil d'administration, détaillé pays par pays, existe, et qu'il soit aligné avec la GRI 207. Ainsi :</i></p>	<p>Notre charte fiscale est un document interne, non publié, qui rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'engagement de Saint-Gobain pour la responsabilité sociale d'entreprise, - les valeurs du Groupe formalisées depuis 2003, par les principes de comportement et d'action, - le souci d'agir en conformité avec les lois fiscales et de s'acquitter de nos obligations déclaratives et de paiement de l'impôt dans les délais, - l'interdiction de mettre en place des structures dont l'objet serait l'évasion fiscale, - une rigueur comportementale ne favorisant pas les schémas d'évitement, - l'application des principes de l'OCDE en matière de prix de transfert. <p>Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait qu'en 2019 Saint-Gobain a inauguré avec 11 autres groupes le « Partenariat fiscal », qui prend la forme d'un dialogue régulier et transparent avec l'administration fiscale.</p> <p>L'une des spécificités des métiers de l'habitat est la nécessité de s'adapter aux pratiques locales de la construction des bâtiments. Le Groupe Saint-Gobain est donc un Groupe organisé de façon décentralisée,</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>a) Publiez-vous un document détaillant vos engagements en matière de responsabilité fiscale ? Comment s'inscrit-il dans votre politique de responsabilité sociale, allant au-delà de la simple conformité ? Celui-ci est-il revu et approuvé par le Conseil ? (Merci de joindre un lien ou de préciser l'emplacement où figure ce document en plus d'une explication détaillée). Y précisez-vous les pratiques fiscales que vous jugez inacceptables ?</p>	<p>implanté localement pour servir des marchés locaux (flux internationaux limités, prix de transfert conformes aux transactions entre parties indépendantes).</p> <p>Il en résulte que la charge d'impôt acquittée par le Groupe est intimement corrélée au lieu d'implantation de nos activités et à la création de valeur (voir Document d'enregistrement universel 2022 p. 88).</p> <p>Nos équipes fiscales centrales et locales sont en charge de faire appliquer l'ensemble des principes rappelés ci-dessus.</p> <p>La politique fiscale du groupe est régulièrement présentée au comité d'Audit et des Risques. En outre, le Conseil d'administration analyse annuellement la cartographie des principaux risques financiers et extra-financiers.</p>
	<p>b) Rendez-vous public votre reporting fiscal pays par pays ? Si non, comment vous préparez-vous à la directive européenne prévue pour 2024 qui impliquera un reporting pays par pays pour les pays membres de l'UE ? Envisagez-vous de publier un reporting pays par pays allant au-delà obligations de la directive ?</p>	<p>Notre reporting fiscal pays par pays n'est pas publié. Il fait l'objet d'une déclaration annuelle à l'administration fiscale depuis l'exercice 2016 (article 223 quinquies C du Code Général des Impôts).</p> <p>La Directive européenne sur le CBCR public a été adoptée par le Conseil de l'Union Européenne et le parlement européen les 28 septembre et 11 novembre 2021.</p> <p>La France a entamé le processus de transposition en intégrant dans la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE, un article 11 visant à habiliter le Gouvernement à transposer la Directive par voie d'ordonnance.</p> <p>Notre Groupe s'est d'ores et déjà préparé à la publication de ses données et se conformera aux dispositions applicables en la matière.</p>
	<p>Question 9</p> <p>a) Quelles sont les décisions publiques visées par vos activités de lobbying ? Veuillez les détailler pour les deux dernières années en vous concentrant sur le lobbying lié aux droits humains (y compris les droits sociaux fondamentaux) le climat et la gouvernance, et ce pour les principales juridictions dans le cadre</p>	<p>Saint-Gobain participe aux débats publics sur les enjeux qui sont stratégiques pour son activité et son environnement. Cette participation s'effectue en direct, via les associations professionnelles, et via des alliances mondiales, régionales ou locales.</p> <p>Les activités de plaidoyer menées par le Groupe visent à nourrir les débats de façon constructive et à rassembler les acteurs de la chaîne de valeur ainsi que ses parties prenantes. Inspiré par sa raison d'être</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	<p>desquelles vous exercez vos activités de lobbying (y compris l'UE, les États-Unis, les marchés émergents et d'autres régions) ?</p> <p>b) Comment contrôlez-vous et vous assurez-vous de l'alignement entre vos objectifs ESG et les positions des associations professionnelles dont vous êtes membre, ainsi que de toute divergence potentielle avec vos propres positions ? Publiez-vous un rapport dans lequel vous détaillez la manière dont les positions de votre entreprise et de vos associations professionnelles sont alignées mais aussi les cas où elles peuvent différer les unes des autres ?</p> <p>c) Quels moyens accordez-vous à vos activités de lobbying (ressources humaines et financières) pour l'ensemble de vos marchés dans le monde ?</p>	<p>« Making the World a Better Home », Saint-Gobain intervient régulièrement sur les thématiques prioritaires de la décarbonation de l'économie et de la circularité dans le secteur de la construction.</p> <p>Saint-Gobain et la plupart de ses filiales adhèrent à des associations professionnelles représentant leur industrie au niveau national ou supranational. Par exemple, en France, le Groupe s'implique dans des associations professionnelles représentant les entreprises, telles que l'Afep ou le Medef. Les filiales de Saint-Gobain coopèrent également avec diverses associations ou organisations locales impliquées dans des problématiques réglementaires, ou liées à des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux ou économiques. Le Groupe a défini des procédures internes visant à s'assurer que les participations aux associations sont connues et référencées, et que les collaborateurs qui les représentent dans les associations sont formés aux règles de droit de la concurrence.</p> <p>Saint-Gobain s'assure que ses actions d'advocacy sont alignées avec son engagement de contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ainsi, ses actions, ses positions ainsi que les décisions de partenariats, coalition, ou engagement tiennent compte de l'ambition de limiter la hausse des températures à 1,5 °C.</p> <p>Le Groupe veille à une bonne coordination des positions prises localement et s'assure que ces engagements institutionnels sont bien connus et respectés par les pays. Saint-Gobain respecte les obligations de transparence applicables aux relations entre les entreprises et les pouvoirs publics dans tous les pays où il est présent.</p> <p>Une liste des principaux partenariats et participations du Groupe est disponible sur le site Internet (https://www.saint-gobain.com/fr/entreprise-responsable/notre-responsabilite/nos-engagements-nos-collaborations-et-nos).</p> <p>Le Groupe s'interdit tout financement de parti politique y compris dans les pays où la loi le permet.</p>
	<p>Question 10</p> <p>a) Quelles mesures prenez-vous pour anticiper les effets, à court et moyen termes, de la transition écologique sur les emplois et sur l'évolution des besoins en compétence au sein de votre groupe, mais</p>	<p>La transition vers la construction durable intègre une dimension sociale et inclusive. Une première évaluation des effets à court et moyen terme de la transition écologique sur les emplois et les compétences ne montre pas de transformation significative.</p> <p>Les conséquences sociales sont mêmes plutôt positives :</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
	aussi dans votre chaîne de valeur (sous-traitants, fournisseurs, franchisés...)?	<ul style="list-style-type: none"> - La transition énergétique et l'enjeu de l'efficacité énergétique sont porteurs d'opportunités de croissance pour Saint-Gobain et ses clients. Ainsi, la demande de rénovation ou de création de logements neufs entraîne des besoins en main d'œuvre qualifiée dans le secteur du bâtiment. Afin d'accélérer la transition, les équipes de Saint-Gobain participent à la formation des artisans (Document d'enregistrement universel 2022, p. 106). - L'impact des plans de rénovation améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments ont un effet positif sur le pouvoir d'achat des consommateurs, en particulier les personnes fragiles ou en situation de précarité financière. Le programme Build Change lancé en 2022 permet d'identifier et de promouvoir les actions réalisées par les pays en faveur du logement social. La Fondation Saint-Gobain accompagne également les initiatives des collaborateurs pour favoriser l'accès à un logement décent pour les personnes exclues. - La transformation des procédés industriels vers des productions sans émission de CO₂ (« scope » 1 et 2) n'entraîne pas de changement majeur dans les métiers ou l'organisation des sites. La transition est accompagnée de programmes de formation et d'éducation aux enjeux climatiques. - La création de nouvelles filières de collecte et de traitement de déchets de construction permet de créer des opportunités d'emploi pour des personnes fragiles et exclues. Ainsi, en France, l'économie sociale et solidaire est un acteur du recyclage du verre ou du bois. La Fondation Saint-Gobain accompagne des projets d'insertion professionnelle liés à l'émergence d'écosystèmes plus circulaires.
	b) De quelle manière la question environnementale est-elle abordée avec les partenaires sociaux ? À quel(s) niveau(x) (local, national, européen, monde) et dans quels cadres ? Pouvez-vous aussi indiquer si ces échanges s'effectuent sur la base de partages d'informations, de consultations ou de négociations ? Nous vous remercions d'être précis quant aux différents cas de figure qui peuvent se présenter.	<p>Saint Gobain a fait de la qualité du dialogue social un critère essentiel de la performance de sa politique RH. Le principe de consultation et de négociation – soit directement avec les salariés, soit en s'appuyant sur leurs représentants – est généralisé, avec l'objectif de concrétiser ce dialogue sous forme d'accords collectifs. En 2022, il existait au sein du Groupe 3 109 accords actifs signés avec les instances représentatives du personnel.</p> <p>Parce que le dialogue social doit apporter des réponses concrètes aux questions des conditions de travail, aux attentes particulières des collaborateurs, et au déploiement des plans d'action RH, il se fait essentiellement au niveau local conformément à la politique RH de Saint Gobain. Les dirigeants dans chaque pays s'entretiennent périodiquement avec les représentants du personnel pour échanger sur la stratégie et les enjeux locaux.</p> <p>Si Saint Gobain privilégie le niveau local du dialogue social, une coordination Groupe est en place. Ainsi, le Directeur général de Saint Gobain reçoit les coordinateurs syndicaux centraux, plusieurs fois par an et préside au moins deux fois par an le Comité de Groupe en France. Au niveau européen, il préside la</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
		<p>Convention pour le dialogue social, qui réunit annuellement 70 représentants syndicaux de 28 pays européens. Avec l'aide d'un expert indépendant, cette Convention permet de compléter le dialogue national en abordant des sujets d'intérêt commun comme la sécurité, l'environnement, la feuille de route neutralité carbone, la responsabilité sociale d'entreprise ou l'évolution de l'emploi, des compétences et des métiers dans les sites industriels européens. Ces sujets sont notamment portés par les membres du Comité Restreint, émanation de la Convention - lequel est composé de 9 membres venant dans différents pays européens et dont le secrétaire est le secrétaire de la Convention elle-même - qui bénéficient d'une formation spécifique pour assurer leur rôle et qui sont réunis par le Directeur des affaires sociales au moins quatre fois par an.</p>
	<p>c) Quels moyens accordez-vous aux partenaires sociaux pour qu'ils puissent s'impliquer dans la politique environnementale de votre groupe (formations, commissions spécifiques...) ?</p>	<p>La question environnementale et le changement climatique sont au cœur de la stratégie du Groupe et aussi dans les sujets d'attention des collaborateurs.</p> <p>Des formations ont été développées et mise à disposition pour que tous les collaborateurs puissent s'engager dans la lutte contre le changement climatique.</p> <p>Elles leur donnent des clés pour mieux comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les enjeux liés au climat ; - comment évaluer l'impact de Saint Gobain ; - comment agir pour diminuer son empreinte environnementale. <p>Climate Academy est un ensemble de formations en e learning mis à la disposition des collaborateurs de Saint Gobain pour les informer sur les enjeux liés aux risques liés au changement climatique et les aider à répondre aux défis environnementaux quel que soit leur niveau de compétences sur le sujet ou leur rôle dans l'entreprise. La Climate Academy a été pensée en deux temps. Un premier temps pour comprendre les impacts et les enjeux sous le format de modules de cinq minutes au maximum. Dans un second temps, la Climate Academy présente huit thématiques décrivant les différents moyens d'agir pour protéger l'environnement et contribuer à la neutralité carbone en 2050.</p> <p>Est également proposé à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe une formation à la Fresque du Climat avec pour objectif d'avoir formé 80% du personnel d'ici fin 2025. Les coordonnateurs syndicaux ont été formés à la Fresque du Climat.</p>

Actionnaire	Questions posées conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce	Réponses
		<p>Par ailleurs, deux administrateurs salariés sont membres du Conseil d'administration de Saint-Gobain et bénéficient de la formation ouverte aux administrateurs ainsi que d'une formation spécifique sur les sujets de leur choix (délivrée cette année par SciencesPo Paris).</p>
	<p>d) Les prérogatives environnementales explicitement attribuées au CSE par le Code du travail (loi « Climat et résilience »), ont-elles induit de nouvelles pratiques en la matière dans votre entreprise ?</p>	<p>Lors de la prise de tout nouveau mandat de CSE, il est systématiquement proposé une formation sur les questions environnementales, neutralité carbone, cycle vie des produits, gestions des déchets et gestion de l'eau et des ressources matières premières.</p> <p>Cette formation est également proposée à la prise des mandats du Comité Groupe.</p> <p>De plus, dans le cadre du dialogue social local, les Base de Données Economique, Sociale et Environnementale sont en cours de mise à jour afin de prendre en compte toutes les dimensions environnementales.</p> <p>Dans le cadre de la présentation des orientations stratégiques réalisée une fois par an auprès de chacun des CSE, la feuille de route neutralité carbone est systématiquement développée. Celle-ci fait l'objet alors d'un débat dans le cadre de ce dialogue social.</p>